

## Réunion du Conseil Municipal

### COMPTE-RENDU

*Séance du*

*Dimanche 15 septembre 2019 – 9h00*

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2019

9h00

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2019

1 – Hameau de Rozier : Marché public de travaux

2 – Voirie 2019 : Groupement de commande, Convention MO CIT, Marché public

3 –Appartement locatif : Restitution de caution, attribution au nouveau locataire

4- Devis de divers travaux d'entretien et d'investissement

5- Questions diverses : adressage, prime au tri sélectif, location salle polyvalente, demande d'utilisation d'un bureau au télécentre

L'an deux mille dix neuf, le 15 septembre à 9h00, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 septembre 2019.

**Présents** : Mesdames FAU-RATTIER Sylvie et CERLES Sylvie, Messieurs LATAPIE Michel, BOSCH Didier, BOUTARIC Bernard et LATREMOLIERE Eric.

**Absents excusés** : Mesdames CARRIE Sylvie, NOEL Delphine et LATAPIE Martine donne pouvoir à Mme FAU-RATTIER Sylvie et Monsieur LEVEAU Daniel donne pouvoir à M. LATAPIE Michel.

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2019 soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

#### **1 – HAMEAU DE ROZIER : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire explique que la commission appel d'offre s'est réunie afin d'analyser les trois offres déposées concernant le marché public de travaux d'aménagement du Hameau du Rozier : COLAS, EATP et DAUDE.

La commission appel d'offre a jugé :

- l'offre de l'entreprise COLAS inacceptable du fait que le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.
- les offres des entreprises EATP et DAUDE irrégulières car elles ne respectent pas les exigences formulées dans les documents de la consultation.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de déclarer la consultation sans suite pour cause d'infructuosité et de relancer une consultation en reportant le délai de début des travaux à janvier 2020 et en ouvrant le marché aux départements du Lot et de L'Aveyron.

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de cette mesure.

## **2 – VOIRIE 2019**

Monsieur le Maire propose au conseil de poursuivre le groupement de commande avec la commune de Saint-Santin-de-Maurs pour le programme de voirie 2019. Il soumet à l'assemblée un modèle de convention pour une mission de Maîtrise d'œuvre réalisée par l'agence Cantal Ingénierie & Territoire pour un montant global de 1386.14 € HT dont une partie est prise en charge par la Communauté des Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. La part restant à charge de la commune s'élève à 550.01 € HT soit 660.01€ TTC.

Concernant le marché de travaux, sur les trois entreprises ayant répondu : COLAS, EATP et DAUDE, la commission d'appel d'offre a retenu l'entreprise DAUDE pour un montant de 24 989.40 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- **DECIDE** de poursuivre le groupement de commande avec la commune de Saint Santin de Maurs pour l'année 2019
- **ACCEPTÉ** les termes de la convention pour une mission de Maîtrise d'œuvre réalisée par le CIT
- **VALIDÉ** la décision de la commission d'appel d'offres et **ATTRIBUE** le marché de voirie 2019 à la SARL DAUDE Roland et
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le dit marché

## **3 – APPARTEMENT LOCATIF**

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'état des lieux de sortie de Mme FEYFANT et M. MELLET a été effectué. Le logement n'a subi aucune détérioration. De fait, le conseil municipal décide à l'unanimité de restituer à Mme FEYFANT et M. MELLET la caution versée à l'entrée dans l'appartement, soit la somme de 350 €.

Monsieur le Maire informe le conseil que deux personnes ont déposé des demandes de location Mesdames Godin et Hernandez et soumet à l'assemblée les deux dossiers.

Il propose de faire repeindre l'entrée de l'appartement qui en a besoin et de changer les deux radiateurs de chambres, anciens et énergivores par des modèles plus performants et économes.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le logement dans l'ordre de dépôt des dossiers, soit à Mme Godin en priorité
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les devis de remplacement pour deux radiateurs et réfection des peintures de l'entrée de l'appartement.

#### **4 – DEVIS DE TRAVAUX DIVERS D'ENTRETIEN ET D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le maire présente à l'assemblée différents devis :

- le remplacement de 5 WC hors d'usage ou ne répondant pas aux normes d'accessibilité par l'entreprise CSE Services pour un montant de 2213€TTC
- la pose et fourniture de la plaque commémorative fournie par M. BORIES pour un montant de 990.00€ TTC
- la réfection des peintures du bar et remise en état du comptoir de la salle polyvalente par l'entreprise Marazza pour un montant de 874.34€ TTC
- remplacement et installation de l'ordinateur du secrétariat devenu obsolète en terme compétence et de sécurité de son système d'exploitation par l'entreprise MICROTEC pour un montant de 821€ TTC.
- l'installation d'un columbarium dont le montant d'une case s'élève à 595 € HT (pose et fourniture)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur de l'ensemble de ces devis et autorise le maire à signer un devis pour l'installation d'un columbarium composé de 6 cases, l'aménagement d'un jardin du souvenir et ainsi que celui d'un espace de recueillement.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de reporter l'installation d'une barrière de sécurité autour de l'église en l'associant au programme d'agrandissement du cimetière et de restauration de l'église.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le département souhaite impulser une nouvelle dynamique en matière de déploiement des infrastructures et des usages du numérique en migrant le programme Cyber Cantal Télécentre en CyberCantal Tiers-Lieux.

Cette évolution prend notamment la forme d'un partenariat avec la structure Relais d'entreprises et la signature d'une nouvelle convention d'une durée de deux ans qui fixe le cadre de la collaboration entre la commune et le conseil départemental.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application du Règlement Européen sur la Protection des Données la commune doit désigner un délégué à la protection des données. Ne pouvant réaliser cette obligation en interne, la commune s'est rapprochée de la communauté de communes afin de trouver une solution et mutualiser cette prestation. Dans cette optique, Monsieur le Maire présente un projet d'accompagnement réalisé par l'agence Cantal Ingénierie et Territoire du Conseil Départemental.

Après lecture des termes de l'engagement, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'accepter de souscrire la nouvelle prestation d'accompagnement pour la mise en conformité du RGPD et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à son application.

Monsieur le maire revient sur le projet d'adressage. Après discussion, le conseil décide d'associer les habitants à la démarche en recueillant leur idées et propositions.

Enfin, Monsieur le Maire explique au conseil que Mme BOURDILLAT souhaite occuper un bureau au télécentre de Montmurat. Le conseil à l'unanimité des membres décide de répondre favorablement à cette demande.

Aux termes des discussions, la séance est levée à 12h00

Le maire.